

DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL-----
Séance du 07 mai 2021

Nombre de membres		
afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	25

Date de convocation

30 avril 2021

Objet de la délibération

Participation financière de la commune aux classes-découverte

L'an deux mille vingt et un, le 7 mai à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Présents : Mme NAZE, M. KASPAR, Mme SIMON, M. ALLUIN, Mme ZEPPA, M. FERNANDES, Mme MEIRA BARBOSA, M. LOISEAU, Mme PELTIER, M. PEANNE, Mme LANTENOIS, Mme HOURLIER, M. AUBRY, Mme AUTRET, M. BRIET, Mme LETIN, M. VERGNAUD, M. COCHARD, M. BOUREL, Mme ROLLOT, Mme RINALDI, M. ETIENNE, Mme LOPEZ, M. ANDRE.

Absents excusés : Mme RICHARDSON (pouvoir à Mme la Maire), M. CARILLON, M. BOULLEAUX, Mme PEREIRA, M. PATHIER

Secrétaire de séance : M. Éric PEANNE, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité

La classe de neige initialement prévue n'ayant pas pu se tenir, une enseignante de l'école Joubert propose d'organiser une classe découverte sans nuitée (4 journées poney) d'ici la fin de l'année scolaire à destination des élèves de CM2. Le coût par enfant s'élève à 160 €.

Cette classe découverte étant obligatoire pour chaque enfant et son coût étant bien inférieur à celui d'une classe de neige, Madame la Maire propose de répartir le financement de la manière suivante :

- 100 € pris en charge par la Commune
- 40 € pris en charge par la caisse des écoles (acté par délibération du Comité en date du 31 mars 2021)
- Les 20 € restants à la charge des familles.

Vu l'avis favorable de la Commission des finances réunie le 30 avril 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés

FIXE la prise en charge par la commune du coût de la classe découverte pour l'année scolaire 2020/2021 à 100 € par élève.

Envoyé en préfecture le 12/05/2021

Reçu en préfecture le 12/05/2021

Affiché le 12/05/2021

ID : 089-218904647-20210507-DEL2021_033-DE

Pour extrait conforme,
La Maire



Nadège NAZE.